



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'815
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 12
Fläche: 40'159 mm²

L'ADN DOIT PARLER PLUS

CRIMINALITÉ Un proche des quatre victimes de Rapperswil (AG) a demandé la validation du portrait-robot génétique, qui n'est pas encore autorisée en Suisse. Explications.



Patrick B. Kraemer/Keystone. DR

● VINCENT DONZÉ

vincent.donze@lematin.ch

La lettre qui relance le débat sur les analyses ADN a été envoyée le mois dernier à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga par le compagnon de Carla Schauer. Pour ce banquier qui habitait dans la maison de Rapperswil (AG) où un villageois a commis un quadruple meurtre, le droit suisse n'est pas à la hauteur quand il interdit d'extraire d'une empreinte génétique des renseignements sur l'apparence physique.

«Je comprends la réaction de cet homme touché dans son cœur, qui veut savoir pourquoi tout n'a pas été entrepris pour identifier rapi-

dement le coupable», commente la criminologue et conseillère nationale Rebecca Ruiz (PS/VD).

La réponse obtenue trois jours avant l'annonce de l'arrestation du tueur de 33 ans n'explique pas pourquoi les tests d'ADN codifiant ne sont pas autorisés en Suisse, mais évoque une modification législative.

Couleur des yeux...

Etudier les séquences codantes de l'ADN, c'est une technique utilisée à l'étranger et permettant de déterminer les caractéristiques personnelles d'un criminel, comme son sexe ou sa stature, la

couleur de ses yeux ou de ses cheveux. Leur utilisation possible découle d'une intervention du conseiller national Albert Vitali (LU/PLR), déposée suite à un viol qui a laissé une femme tétraplégique à Emmen (LU), et acceptée par le Conseil national. Rebecca Ruiz préconise aussi d'«ouvrir le champ des analyses possibles» pour les délits graves.

Chef de la police judiciaire neuchâteloise, Olivier Guéniat trépigine: «Il y a urgence: prendre le risque d'une nouvelle victime, c'est insupportable.» Entre sécurité publique et droit individuel, son



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'815
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 12
Fläche: 40'159 mm²

cœur ne balance pas, mais il réserve la technologie «codante» aux délits graves: terrorisme, brigandage avec violence, série de viols et crime de sang.

Protection de la personnalité

Le souci principal, c'est la protection de la personnalité. «L'ADN peut révéler une maladie comme le

diabète et conduire les enquêteurs à se pencher sur les achats d'insuline en pharmacie. Mais un suspect peut s'opposer à la divulgation de sa maladie, ou même ne pas l'avoir encore découverte», poursuit Olivier Guéniat.

Proposition du policier neuchâtelois: «Une instance judiciaire ou éthique devrait pouvoir refuser ou accorder l'ADN codi-

fiant réclamé par un procureur.» Mais, quand le code génétique mène les enquêteurs sur la piste d'un criminel aux yeux bleus, aux cheveux bruns ou d'une certaine origine ethnique, Olivier Guéniat ne voit pas quels intérêts privés peuvent être lésés, puisque ces attributs sont publics...